

VOIX DU NORD

SENINGHEM - NIELLES-LES-BLÉQUIN

Le centre de loisirs en commun sera reconduit pour l'été 2017

Le premier centre de loisirs sans hébergement conjoint de Nielles-les-Bléquin et Seninghem a eu lieu cet été, du 11 juillet au 1er août. Trois mois après, les élus à l'origine du projet en ont dressé le bilan.

Par FRANÇOIS WAVRANT (CLP) | Publié le 03/11/2016



89 enfants étaient inscrits au premier centre de loisirs multisite.

Le contexte

« Depuis 2010, il n'y avait plus de centre de loisirs à Nielles-les-Bléquin », explique Bruno Wallet. « À Seninghem, il en existait un depuis 2008 mais la fréquentation limitée à 50 places, le manque d'espace et le souhait de ne pas augmenter l'enveloppe budgétaire étaient autant de freins à son développement », analyse Christian Tellier. Les deux maires déposent alors une demande auprès de la direction départementale de la cohésion sociale. Et créent un centre multisites en milieu rural, « une première pour le département », assure Claudine Morville, adjointe. Cent enfants de 3 à 15 ans peuvent y être accueillis. Seninghem règle l'ensemble des dépenses et facture à Nielles une somme calculée au prorata.

L'organisation

Un sondage papier est organisé à Nielles-les-Bléquin, « qui se transforme très vite en inscription », commente Bruno Wallet. Les 3-8 ans sont accueillis à Seninghem, les 9-15 ans à Nielles-les-Bléquin. Le centre de loisirs embauche une directrice, un référent pour Nielles-les-Bléquin, dix encadrants et quelques bénévoles en renfort pour la pause méridienne et les sorties. Deux navettes sont empruntées au lycée Sainte-Bertulphe, à Fruges, pour effectuer les liaisons. 89 enfants s'inscrivent – 38 de Seninghem, 38 de Nielles-les-Bléquin, 13 des communes voisines.

« Nous n'avons eu que des retours positifs sur la gestion et l'organisation. »

Le bilan

« Certains parents qui étaient réticents au système de navettes ont finalement regretté de ne pas avoir inscrit leurs enfants », explique la directrice, Mathilde Hartmann. « Nous n'avons eu que des retours positifs sur la gestion et l'organisation », témoignent les deux maires.

Les finances

20 000 euros de budget avec 7 380 euros de contribution des familles en fonction du quotient familial. « À l'arrivée, 2 à 3 000 euros de plus par rapport aux années précédentes, mais répartis sur les deux communes, c'est un réel gain pour nous », commente Christian Tellier ; pour Bruno Wallet « il s'agit d'un service supplémentaire offert aux habitants de la commune tout en limitant les frais ». Pour eux, l'expérience est concluante. Elle sera reconduite en 2017.